Nations Unies S/PRST/2019/9

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2019
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8608e séance, le 29 août 2019, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son plein appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et demande au Gouvernement yéménite et aux houthistes (les parties) de collaborer avec lui de manière constructive et continue. Le Conseil remercie l'Envoyé spécial des efforts inlassables qu'il déploie pour aider les parties à mettre en œuvre l'Accord de Stockholm et à parvenir à un règlement politique du conflit au Yémen.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par l'escalade de la violence, qui a fait récemment des morts et des blessés à Aden, Chaboua, Saada, Sanaa et dans tout le Yémen. Il demande une nouvelle fois à toutes les parties de s'acquitter des obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils, en particulier des enfants, et l'accès des organisations humanitaires, ainsi que de leurs obligations au regard du droit international des droits de l'homme, le cas échéant. Il souligne que les responsables des violations au Yémen doivent répondre de leurs actes.

Le Conseil est particulièrement préoccupé par l'évolution récente de la situation dans le sud du Yémen, notamment par la tentative violente de mainmise sur des institutions publiques. Il engage toutes les parties impliquées à faire preuve de retenue et à préserver l'intégrité territoriale du pays. Il remercie l'Arabie saoudite d'avoir pris l'initiative d'organiser un dialogue à Djedda en vue de régler la situation, la soutient pleinement, et exhorte toutes les parties à y participer de manière constructive pour en garantir le succès.

Le Conseil appuie sans réserve l'action menée par l'Envoyé spécial, avec les parties, afin d'ouvrir la voie à la reprise de négociations globales, sans tarder, sur les arrangements politiques et de sécurité nécessaires pour mettre un terme au conflit et renouer avec une transition pacifique. Il est favorable à un règlement politique négocié dans le cadre duquel toutes les parties puissent participer à un dialogue sans exclusive permettant de régler les différends et de répondre aux préoccupations légitimes de tous les Yéménites, y compris dans le sud, conformément à ses résolutions, en particulier sa résolution 2216 (2015), à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre et aux textes issus de la Conférence de dialogue national.

Le Conseil condamne avec la plus grande fermeté l'intensification des attaques menées par les houthistes contre les civils et les infrastructures civiles

Merci de recycler

en Arabie saoudite et leur demande d'y mettre fin immédiatement et sans condition préalable. Il souligne que ces attaques, qui mettent en danger les civils et ont fait quantité de morts et de blessés, représentent une grave menace contre la sécurité nationale de l'Arabie saoudite et de la région, de manière plus générale, et risquent de nuire au processus politique mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil demande de nouveau aux parties de s'employer à poursuivre l'application dans une plus large mesure de l'Accord de Stockholm. Il les exhorte en particulier à collaborer étroitement avec l'Envoyé spécial et à redoubler d'efforts pour arrêter les dispositions de l'accord sur l'échange de prisonniers, qui aiderait à renforcer la confiance entre les parties, et à œuvrer à la mise en œuvre de la Déclaration d'entente sur Taëz.

Le Conseil se félicite de la réunion positive du Comité de coordination du redéploiement, qui s'est tenue les 14 et 15 juillet, et de l'engagement renouvelé des parties d'exécuter la première phase du concept des opérations relatif au redéploiement de Hodeïda. Il demande à toutes les parties de réagir favorablement aux propositions de l'Envoyé spécial pour appliquer la première phase sans délai. Il note les progrès positifs accomplis par les parties pour ce qui est d'accepter la deuxième phase du concept ainsi que le renforcement et la surveillance du cessez-le-feu dans la province de Hodeïda. Il demande aux parties d'appliquer le concept des opérations qui a été convenu et de s'efforcer d'obtenir un redéploiement total de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa.

Le Conseil souligne qu'il importe que la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) progresse sur la voie d'un déploiement complet et demande de nouveau à toutes les parties, comme énoncé dans ses résolutions 2452 (2019) et 2481 (2019), d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission et l'entrée et la circulation dans le pays, sans entrave ni retard, du personnel et du matériel de la Mission.

Le Conseil se déclare vivement préoccupé par l'aggravation de la situation humanitaire. Il demande à nouveau à toutes les parties d'assurer l'entrée et la circulation en toute sécurité et sans entrave sur tout le territoire des articles à caractère commercial ou humanitaire et du personnel humanitaire, y compris les vivres et le carburant, pour empêcher le détournement de l'aide humanitaire, et de garantir, dans la durée, le bon fonctionnement de tous les ports yéménites et l'accès routier à ces ports partout dans le pays, qui s'est fortement dégradé ces derniers mois.

Le Conseil souligne qu'il importe d'accroître le rythme et l'ampleur de l'intervention humanitaire et se dit préoccupé par les rapports selon lesquels l'ONU est de plus en plus à court de fonds et commence à réduire ou à cesser des activités essentielles à la survie. Au vu du risque actuel de famine et d'épidémies, il exhorte les donateurs à s'acquitter promptement des promesses de dons en faveur de l'intervention humanitaire menée par l'ONU et à fournir des fonds supplémentaires dans la mesure du possible.

Le Conseil est conscient des énormes problèmes découlant de la fragilité de l'économie du Yémen. Il salue et encourage les progrès constants faits par le Gouvernement yéménite pour stabiliser le rial yéménite et verser les traitements des fonctionnaires et les pensions dans tout le pays. Il se félicite des dépôts faits par l'Arabie saoudite à la Banque centrale du Yémen afin d'appuyer l'importation de denrées alimentaires essentielles et encourage le renouvellement des dépôts pour maintenir inchangé le taux de change du rial. Il

demande aux parties de continuer à respecter l'intégrité de la Banque centrale du Yémen et des autres institutions dont dépend la stabilité économique du pays. Il leur demande également de lever les restrictions sur l'activité économique et de respecter la politique économique nationale, et les prie instamment de continuer à collaborer avec l'Envoyé spécial pour ce qui est des recettes portuaires dans le cadre de l'Accord sur Hodeïda afin que les traitements des fonctionnaires puissent être versés dans tout le pays.

Conscient du rôle fondamental que jouent les femmes sur le plan de la consolidation de la paix, le Conseil insiste pour qu'elles participent pleinement et véritablement au processus politique, tout comme les jeunes. Il demande aux parties de porter à 30 % la participation des femmes dans leurs délégations, le cas échéant en augmentant le nombre de membres au sein de ces délégations.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen. »